
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU KOUILOU ET
DE POINTE- NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du 12 mars 2010

La journée des partenaires s'est tenue le vendredi 12 mars 2010 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Interdépartementale.

Plusieurs points ont été débattus au cours de cette réunion, à savoir :

• Des problèmes posés par la connexion informatique

Monsieur Nicky LAUNGANI, Directeur Général de GETMA sortant, a fait savoir que sa société était confrontée depuis deux mois à des problèmes de connexion au niveau du Bureau Principal Extérieur et a souhaité qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais afin d'éviter les retards dans le traitement des dossiers.

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI a précisé que les techniciens du Service étaient à pied d'œuvre pour y remédier.

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a rappelé également le problème récurrent de la rupture de connexion informatique. Il a souhaité par ailleurs qu'en fin de journée, les utilisateurs soient prévenus en temps utile de l'arrêt du système.

Le Chef du SEPI a pris acte de la doléance exprimée au sujet de l'arrêt journalier du système.

• De la rupture du stock de consommables informatiques

Le Chef du SEPI a rassuré les partenaires que le problème est en voie d'être résolu et ce avant le mardi 16 mars 2010.

Madame la Directrice a présenté des excuses pour les désagréments dus à cette rupture, qui a occasionné entre autres des retards dans le processus de dédouanement des marchandises. Elle a souligné que le manque d'autonomie de gestion des stocks de consommables constitue un facteur perturbateur.

Madame THIEL de SDV a suggéré la mise en place d'un système d'achat d'imprimés pour faire face à d'éventuelles ruptures de stocks.

- **Des difficultés d'apurement informatique de certains dossiers**

Madame THIEL de SDV a évoqué les difficultés d'apurement dans le système de certains dossiers qui ont fait l'objet de contrôles de la part de différentes commissions.

Madame THIEL de SDV s'est plaint également des difficultés auxquelles est confrontée sa société suite à l'attente des attestations d'exonération et aux défaillances de la connexion informatique.

Madame la Directrice a demandé que les préoccupations soient présentées par écrit pour lui permettre d'en informer la hiérarchie.

- **De la connexion au système informatique douanier de la Société AKON CONGO**

Monsieur Julien MBOUMBA de la Société AKHON CONGO a remercié le Service des douanes pour la célérité de la connexion de sa société au système informatique douanier.

- **De l'application EXONET**

Suite à la préoccupation d'un des partenaires sur la date de lancement de l'application EXONET, le Chef du SEPI a indiqué que celui-ci n'aura lieu qu'après la formation des intervenants concernés par le traitement des exonérations.

- **De la procédure d'enlèvement direct (IM9)**

Après un rappel sur l'utilisation de la procédure IM9 fait par Madame la Directrice, Monsieur Joseph MBOUNGOU de la société PANALPINA a fait remarquer que celle-ci peut servir pour la mise à la consommation, notamment pour les marchandises importées par les secteurs pétrolier et public.

Madame la Directrice a souligné qu'il s'agit là des principes. Les exceptions sont à signaler au préalable au Service.

- **De la prorogation des IM9 souscrites au Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures**

Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA a évoqué la difficulté de proroger des IM9 souscrites au Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures, du fait de manque d'habilitation dudit Bureau en la matière.

Le Colonel Alexis MOYENGO, Chef du Service de la Législation et du Contentieux, qui est chargé de la prorogation des IM9 a rassuré les partenaires que pour les éventuels retards observés dans le traitement des dossiers, ceux-ci ne peuvent pas être imputés à son Service.

- **De l'application de la Note de Service n° 068 relative aux maisons de transit autorisées à dédouaner pour autrui**

Après avoir rappelé les instructions de la hiérarchie à ce sujet, le Chef du SEPI a fait savoir que les Maisons de transit qui ne déposeraient pas auprès du SEPI leurs Agréments CEMAC ou leurs Décisions délivrées par la Direction Générale des Douanes verraient leurs codes informatiques bloqués dès le 18 mars 2010. Il a souligné qu'il appartient aux maisons de transit d'apporter la preuve de l'autorisation à dédouaner pour autrui.

- **Des dispositions prises par GETMA suite à la fraude perpétrée au Port sur les véhicules**

Monsieur LAUNGANI a informé les participants sur les dispositions prises par GETMA suite aux vols de véhicules. Grâce à l'installation d'un ordinateur supplémentaire, il est procédé à plusieurs reprises à la vérification de la conformité de la déclaration sur support papier avec les données inscrites dans le système.

La Société GETMA a proposé aux responsables du parc auto d'utiliser les installations informatiques de GETMA pour procéder à des vérifications supplémentaires.

Monsieur LAUNGANI a remercié la DEPI, en particulier le Chef du Service Informatique pour la diligence et l'efficacité de leur intervention.

- **Des tracasseries au secrétariat du Bureau Principal Port**

Monsieur Clément MAKOSSO représentant la Société OKIELI BUSINESS TRANSIT a soulevé le problème des tracasseries dont sont l'objet les usagers au Secrétariat du Bureau Principal Port.

Madame la Directrice en a pris acte.

- **Du renouvellement des comptes créditaires**

Répondant à Madame Nicole PIETROBELLI de TMC au sujet du renouvellement des comptes créditaires, le Receveur Principal des Douanes a informé les partenaires que les dossiers y relatifs pourraient être signés par le Directeur Général au cours de la semaine à venir.

- **De la prescription en matière douanière**

Répondant à une demande d'éclaircissements formulée par Madame Nicole PIETROBELLI de TMC, Madame la Directrice a précisé que lorsqu'une infraction est déjà connue du Service, la prescription devient trentenaire.

- **De l'intervention des avocats dans le règlement des litiges de douane**

Madame la Directrice a déploré la présence d'avocats lors des discussions relatives au règlement des litiges douaniers. Ces discussions doivent se limiter aux professionnels que sont le Service des douanes et les commissionnaires agréés, qui s'appuient sur les mêmes références (Codes des douanes, Réglementation douanière, Tarif des douanes).

Elle a précisé que le Service des douanes refusera dorénavant que des avocats soient présents aux débats relatifs au règlement des litiges douaniers.

Madame la Directrice a fait valoir qu'un avocat n'est utile que lorsqu'on a épuisé toutes les autres voies de recours.

- **Des changements intervenus au niveau des instances d'UNICONGO**

Monsieur LAUNGANI a informé les participants des changements intervenus au niveau des instances d'UNICONGO. En effet, suite aux élections qui se sont tenues dans cette structure, Monsieur Alphonse OBAMBI, Directeur Général de la société TRANSLO est le nouveau président de la branche des transporteurs, et Monsieur Mark VERSCHAEREN, le nouveau Directeur de GETMA, le vice-président.

- **Du départ du Congo de Monsieur Nicky LAUNGANI, Directeur Général de GETMA**

Monsieur Nicky LAUNGANI a annoncé son départ de la société GETMA. Il a saisi cette occasion pour présenter son successeur en la personne de Monsieur Mark VERSCHAEREN, Directeur Général de PANALPINA de 1996 à 2002.

Monsieur LAUNGANI a tenu à remercier Madame la Directrice Interdépartementale et toute son équipe pour l'esprit d'ouverture et le caractère constructif des relations de partenariat.

Monsieur VERSCHAEREN a remercié son prédécesseur et a affirmé qu'il ne ménagerait aucun effort pour la poursuite harmonieuse des relations de partenariat Douane – GETMA.

Madame la Directrice a tenu à remercier et à féliciter vivement Monsieur LAUNGANI pour sa participation régulière et efficace à la journée des partenaires en particulier et pour sa collaboration avec le Service des douanes en général. Elle a souligné que grâce à la contribution notamment de Monsieur Nicky LAUNGANI, de Madame Nicole PIETROBELLI de TMC, de Monsieur NGOUALA de NGOUALA TRANSIT, de Monsieur Joseph MBOUNGOU de PANALPINA, de Monsieur Alain BAKALA de TRANSLO ou de Monsieur Guy Bernard PAKA de TEX, l'espace de concertation que constitue la Journée des partenaires a gardé sa périodicité hebdomadaire.

- **De la présentation de Monsieur Guy Lemaire, Chef du Service Shipping de la société SOCOTRANS**

Monsieur Guy LEMAIRE du Service Shipping de SOCOTRANS, participant pour la première fois à la Journée des partenaires, s'est présenté et a fait savoir qu'il s'occupe accessoirement de transit également.

Commencée à 8h10, la réunion fin à 9h20.

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence